

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2024

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **12 août 2024 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : M. Luc Brisebois, maire
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Étaient également présentes: la greffière adjointe et la directrice générale adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 juillet 2024
 - 3.2. Séance extraordinaire du 11 juillet 2024
4. RÈGLEMENT (aucun sujet)
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Demandeur autorisé auprès du ministère des Transports de l'Ontario
 - 5.3. Inventaire, traitement, analyse et déclassement de documents - contrat
 - 5.4. Ouverture Terrasse O'Bayou - participation
 - 5.5. Rendez-vous de la nouvelle vague municipale - participation
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Signature de la lettre d'entente 2024-06-CSN - horaires de travail de certains salariés
 - 6.3. Nomination d'un chargé de projets - Service des infrastructures
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Règlement d'emprunt - réalisation complète à coût moindre
 - 7.3. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2024
8. URBANISME (aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES
 - 9.1. Vente d'actifs municipaux - contrat
 - 9.2. Convention d'aide financière PADTC - avenant à la convention d'aide financière
 - 9.3. Remplacement des modules de jeux du parc du Voyageur - rejet de soumission
10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événement
12. INCENDIE

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2024

- 12.1. Renouvellement d'entente de service - système SURVI-Véhiculaire (CAUCA)
- 12.2. Activité pompiers - montée commémorative - participation financière
- 12.3. Entente relative à la protection contre l'incendie - Ville de Sainte-Adèle - avis de fin d'entente
- 12.4. Entente relative à la protection contre l'incendie - Ville de Rivière-Rouge - avis de fin d'entente
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière adjointe et de la directrice générale adjointe; il est 19 h.

Intervention de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure.

CA24 08 178

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA24 08 179

3.1. Séance ordinaire du 8 juillet 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 8 juillet 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 08 180

3.2. Séance extraordinaire du 11 juillet 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 juillet 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure.

4. RÈGLEMENT (aucun sujet)

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA24 08
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA24 08 181

5.2. Demandeur autorisé auprès du ministère des Transports de l'Ontario

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant en provenance de l'Ontario pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Mont-Tremblant, il est nécessaire pour le ministère des Transports de l'Ontario de communiquer certains renseignements à la cour municipale de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE nommer la commis-secrétaire de la cour municipale à titre de demandeur autorisé et de la mandater aux fins d'entreprendre toute démarche auprès du ministère des Transports de l'Ontario;

D'autoriser la commis-secrétaire de la cour municipale à signer tout document inhérent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2024

CA24 08 182 5.3. Inventaire, traitement, analyse et déclasséement de documents - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire procéder à l'inventaire, le traitement, l'analyse et le déclasséement des dossiers administratifs;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville et la recommandation du Service du greffe et des affaires juridiques;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré à la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc. (Archives Lanaudière) le contrat pour l'inventaire, le traitement, l'analyse et le déclasséement des dossiers administratifs, au montant de 50 412,40 \$, exempt de taxes (02-140-00-419), conformément à la soumission numéro 004-juillet 2024, datée du 19 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 08 183 5.4. Ouverture Terrasse O'Bayou - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'entériner la participation de madame la conseillère Catherine Drouin à l'ouverture de la Terrasse O'Bayou organisée par la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui s'est tenue le 11 juillet 2024 à Ski Mont-Blanc et de payer l'inscription au montant de 25 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 08 184 5.5. Rendez-vous de la nouvelle vague municipale - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-346 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner madame la conseillère Billie-Jeanne Graton pour représenter la Ville et participer au Rendez-vous de la nouvelle vague municipale qui se tiendra le 13 septembre 2024 à l'hôtel de ville de Gatineau et d'autoriser le paiement des frais au montant de 224,98 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2024

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA24 08
(6.1)**

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des infrastructures					
2024-37	Mark Janson-Favreau	Régulier temps complet	Mécanicien véhicules lourds	22 juillet 2024	Départ du titulaire du poste
2024-09	Robert Lauzon	Régulier temps complet	Préposé à l'entretien ménager	6 août 2024	Départ du titulaire du poste

CA24 08 185

6.2. Signature de la lettre d'entente 2024-06-CSN - horaires de travail de certains salariés

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Ville;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de compter sur une équipe mobilisée;

CONSIDÉRANT la demande du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) et la volonté de certains salariés;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2024-06-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) permettant des ajustements dans l'horaire de travail de certains salariés pour la période du 8 septembre au 5 octobre 2024, selon les modalités prévues à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 08 186

6.3. Nomination d'un chargé de projets - Service des infrastructures

CONSIDÉRANT la vacance du poste de chargé de projets au Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec monsieur Lester La Haye concernant son embauche à titre

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2024

d'employé de niveau cadre pour occuper la fonction de chargé de projets senior pour les besoins du Service des infrastructures, à compter du 19 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA24 08 187

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2024 au montant de 688 189,60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 08 188

7.2. Règlement d'emprunt - réalisation complète à coût moindre

Abrogée par
la résolution
CA24 09 203

CONSIDÉRANT que la Ville a entièrement réalisé l'objet du règlement (2007)-A-16 via l'excédent de fonctionnement non affecté;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de ces sommes a été effectué;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt pour libérer le montant de la dépense et de l'emprunt;

Titre du règlement	Coût réel	Solde non contracté
Règlement (2007)-A-16 décrétant un emprunt et une dépense de 151 800 \$ pour la construction d'une piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite	0 \$	151 800 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que le montant total de la dépense et de l'emprunt du règlement ci-haut mentionné soit réduit et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 08 189

7.3. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2024

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides a déposé un budget révisé 2024 aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides regroupe depuis le 1^{er} janvier 2019 les six villes et municipalités suivantes : Mont-Tremblant (incluant Lac-Tremblant-Nord), Labelle, Mont-Blanc, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David et Val-Morin;

CONSIDÉRANT que deux des ensembles immobiliers sont situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville paie seulement pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-971, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter le budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides totalisant un déficit anticipé de 283 802 \$, dont 62 261 \$ est imputable à la Ville de Mont-Tremblant;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2024

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour la somme de 4 048 \$, soit 10 % du déficit anticipé imputable à la Ville de Mont-Tremblant, pour les ensembles immobiliers numéros 1396 et 2242, déduction faite du montant de 2 178 \$ déjà payé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA24 08 190

9.1. Vente d'actifs municipaux - contrat

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public via le Centre d'acquisitions gouvernementales afin de vendre certains véhicules et équipements municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à la vente des véhicules et équipements municipaux en acceptant les offres des soumissionnaires et de payer au Centre d'acquisitions gouvernementales les frais de vente tel qu'indiqué ci-dessous :

Équipement	Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)	Frais CAG
Camion 10 roues Freightliner FM2, 2010	9433-0867 QUÉBEC INC.	11 501 \$	10 %
Camion 10 roues Freightliner FM2, 2010	EXCAVATION GUEVIN ET LEMIRE INC	21 451 \$	10 %
Camion 10 roues Western Star 4900 SA (CNV), 2008	ENTREPRISE DENIS LEBLANC	15 000 \$	10 %
Camion 10 roues International 7600, 2003	ENTREPRISE DENIS LEBLANC	7 000 \$	10 %
Camion 10 roues International 7600, 2005	CAMIONS DUBOIS INC.	8 500 \$	10 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 08 191

9.2. Convention d'aide financière PADTC - avenant à la convention d'aide financière

CONSIDÉRANT que la Ville s'est vu octroyer une aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC), volet 1 - Aide financière au transport en commun urbain 2022-2023;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une correspondance de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, modifiant à la hausse le montant de l'aide financière initialement accordée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer pour et au nom de la Ville l'avenant à la convention d'aide financière du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC), volet 1 - Aide financière au transport en commun urbain 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2024

CA24 08 192 9.3. Remplacement des modules de jeux du parc du Voyageur - rejet de soumission

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au remplacement des modules de jeux du parc du Voyageur;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que la seule soumission reçue est non conforme;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres TP-2024-4011-01 et de procéder à un nouvel appel d'offres public dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA24 08 193 11.1. Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'entériner l'événement suivant :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Demi-marathon Mont-Tremblant	Productions Événements +	10-11 août 2024	Stationnement de l'hôtel de ville et territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant

D'entériner la fermeture de rues et les entraves à la circulation les 10 et 11 août 2024 conformément au document déposé en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE

CA24 08 194 12.1. Renouvellement d'entente de service - système SURVI-Véhiculaire (CAUCA)

CONSIDÉRANT la résolution CA24 03 065 concernant le renouvellement de l'entente de service SURVI-Véhiculaire avec la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour les besoins du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'entente afin de remplacer le nombre de licences, passant de 16 à 21;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-221-00-529;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution CA24 03 065;

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de service Système SURVI-Véhiculaire à intervenir avec la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour une durée de 3 ans, à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027;

D'autoriser le versement d'un montant de 38 945,34 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre de services datée du 4 juillet 2024 et réparti comme suit :

- 12 600,00 \$ en janvier 2025;
- 12 978,00 \$ en janvier 2026;
- 13 367,34 \$ en janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 08 195

12.2. Activité pompiers - montée commémorative - participation financière

CONSIDÉRANT la tenue, depuis 6 ans, d'une activité en mémoire des 343 pompiers et pompières décédés en devoir le 11 septembre 2001;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de pompiers du Service de sécurité incendie Mont-Tremblant concernant l'activité Montée commémorative, prévue le 14 septembre prochain;

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues à l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à cette activité et les crédits disponibles au poste budgétaire 02-160-00-610 pour effectuer ces dépenses, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement d'une contribution financière au montant maximal de 2 500 \$ (poste budgétaire 02-160-00-610), pour l'activité des pompiers Montée commémorative du 14 septembre prochain pour les frais reliés à l'affichage sur la piste, le conférencier et les cornemuseurs, remboursable sur présentation de pièces justificatives;

DE prêter pour la durée de l'événement, sous autorisation de signature de l'entente à intervenir pour le prêt d'équipement, un camion incendie du Service de sécurité incendie Mont-Tremblant (SSIMT), l'utilisation des habits de combat du SSIMT pour les pompiers participants et une douzaine d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) MSA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 08 196

12.3. Entente relative à la protection contre l'incendie - Ville de Sainte-Adèle - avis de fin d'entente

CONSIDÉRANT la résolution CA15 12 292 relative à la conclusion d'une entente d'entraide pour la fourniture, en cas de nécessité, de véhicules et ressources humaines supplémentaires en matière de protection incendie avec la Ville de Sainte-Adèle;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2024

CONSIDÉRANT que l'article 10 de l'entente prévoit un renouvellement automatique par périodes successives d'un an, à moins que l'une des parties n'avise l'autre par écrit de son intention d'y mettre fin au moins 6 mois avant l'expiration de la période de renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser cette entente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de mettre fin à l'*Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture d'assistance mutuelle* et d'en aviser la Ville de Sainte-Adèle, le tout aux fins d'apporter les modifications nécessaires à son actualisation dans une nouvelle entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 08 197

12.4. Entente relative à la protection contre l'incendie - Ville de Rivière-Rouge - avis de fin d'entente

CONSIDÉRANT la résolution CA15 10 227 relative à la conclusion d'une entente d'entraide pour la fourniture, en cas de nécessité, de véhicules et ressources humaines supplémentaires en matière de protection incendie avec la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que l'article 10 prévoit un renouvellement automatique par périodes successives d'un an, à moins que l'une des parties n'avise l'autre par écrit de son intention d'y mettre fin au moins 6 mois avant l'expiration de la période de renouvellement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est maintenant desservie par la Régie de Sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, et qu'une entente devra plutôt être faite avec cette entité;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de mettre fin à l'*Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services* et d'en aviser la Ville de Rivière-Rouge, le tout aux fins d'apporter les modifications nécessaires à son actualisation dans une nouvelle entente à intervenir entre la Ville et la Régie de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Intervention de madame la conseillère Guylaine Lyras.

En vue de la prochaine saison, notre programmation d'automne se voit bonifiée avec plus d'une quarantaine de cours et activités adaptés à tous et toutes. Surveillez la sortie du guide qui sera disponible dès la fin août et notez le 9 septembre à votre agenda pour le début des inscriptions.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2024

CA24 08 198

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois,
Maire

Lejla Sabic
Greffière adjointe

